



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Maladie de Lyme : prévention, traitement et recherches

Question écrite n° 16550

Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la prévention, le traitement et les recherches relatifs à la maladie de Lyme. La borréliose de Lyme ou maladie de Lyme est une maladie infectieuse potentiellement grave transmise par l'intermédiaire d'une piqûre de tique. Décrite pour la première fois en 1977 dans la ville de Lyme, dans l'État du Connecticut aux États-Unis d'Amérique, cette maladie s'est largement répandue sur le continent américain puis en Europe. Elle touche désormais l'ensemble des régions françaises et le nombre de nouveaux cas diagnostiqués chaque année ne cesse de croître passant de 27 000 en 2016 à plus de 67 000 en 2020. Maladie difficile à diagnostiquer, la maladie de Lyme se traite efficacement lorsqu'elle est diagnostiquée tôt. L'enjeu est donc de sensibiliser toujours plus les Français à cette maladie afin de diagnostiquer au plus vite les personnes atteintes d'une infection causée par une piqûre de tique et ainsi limiter le nombre de cas graves. Afin de lutter efficacement contre les maladies qui à l'instar de la maladie de Lyme sont transmises par les piqûres de tique, un plan national de lutte contre les maladies transmissibles par les tiques a été élaboré en 2016. Ce plan décliné en cinq axes stratégiques à savoir : améliorer la surveillance vectorielle et les mesures de lutte contre les tiques dans une démarche *One Health* - Une seule santé ; renforcer la surveillance et la prévention des maladies transmissibles par les tiques ; améliorer et uniformiser la prise en charge des malades ; améliorer les tests diagnostiques disponibles et mobiliser la recherche sur les maladies transmissibles par les tiques. Ces axes stratégiques eux-mêmes déclinés en quinze actions devaient permettre d'améliorer sensiblement la prise en compte, la prévention et le traitement de la maladie de Lyme. Huit années après la publication dudit plan national de lutte contre la maladie de Lyme, M. le député demande à M. le ministre de bien vouloir lui apporter des éléments d'information quant à la bonne mise en œuvre dudit plan et quant à l'opportunité de l'engagement d'un deuxième plan afin de consolider les acquis et de corriger les carences du premier, tel que proposé par Mme Louwagie dans son rapport d'information n° 3937. Il lui demande en outre de lui indiquer quelles actions entend mener le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre cette maladie pernicieuse, hélas trop peu reconnue.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16550

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2334

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)